

L'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que les Conseils municipaux débattent sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant son vote.

A Floirac comme ailleurs les éléments de contexte nationaux sont devenus prégnants depuis que l'Etat s'est engagé dans une trajectoire de redressement des comptes publics. D'autre part le cadre particulier de la métropolisation de l'agglomération bordelaise est une dimension nouvelle à intégrer dans la préparation budgétaire. Au regard de ce contexte, la municipalité a donc établi comme priorités le respect des engagements pris devant les floiracais à savoir le maintien de la qualité du service public, l'accompagnement de la modernisation de notre ville et cela dans le cadre plus général de la réorganisation et de l'optimisation des moyens disponibles.

I – LE CONTEXTE

A – Le redressement des comptes publics entamé depuis 2014 continue d'impacter le budget de la Commune

Pour retrouver des marges d'autonomie vis-à-vis des marchés financiers, l'Etat, conformément aux engagements du Président de la République a décidé de réduire ses déficits publics et son endettement, une trajectoire qui inclut une diminution de la part de son budget consacrée aux collectivités territoriales. Ainsi, après une baisse de 1,5 milliards sur les dotations en 2014, trois diminutions de 3,65 milliards affectent les budgets 2015, 2016 et 2017.

En 2016, cette réduction touche à Floirac la dotation générale de fonctionnement (DGF) dont le montant s'établit aujourd'hui à 2 566 000€ soit un recul de 473 000€. Nous connaissons à nouveau cette baisse en 2017 dans les mêmes proportions.

Néanmoins, la Ville sait pouvoir compter sur le maintien ou le renforcement des dispositifs de péréquation et en particulier sur une hausse de la dotation de solidarité urbaine et un maintien de la dotation politique de la Ville (dotation qui avait été rétablie pour Floirac en 2015). Par prudence et compte tenu des modifications du classement des communes éligibles à ces dotations, le projet de budget n'intègre pas ces facteurs qui pourraient se révéler favorables au cours de l'exercice.

Par ailleurs les taux d'intérêts continuent d'être historiquement bas ce qui limite la charge financière supportée par le budget communal.

B- Des efforts de gestion qui portent leurs fruits en 2015 et devront être poursuivis.

Ainsi que l'avait montrée l'étude menée par le comptable public en charge de la Ville de Floirac, étude présentée en commission des finances, sur la période 2011-2014, les charges de fonctionnement augmentaient plus que les ressources de fonctionnement : Il en découlait une diminution de la capacité d'autofinancement et un recul des principaux ratios financiers de la Commune.

En 2015, les écritures comptables ne sont pas définitivement arrêtées et les pointages avec le compte de gestion sont en cours de réalisation ; néanmoins il est d'ores et déjà possible de constater que aussi bien les dépenses que les recettes réelles de fonctionnement sont stables enrayant ainsi l'effet de ciseau. Déjà au BP 2015 une économie de 494 000 € avait été réalisée en dépenses de fonctionnement par rapport au BP 2014 et en 2016 cette somme s'élèvera à 67 000 € (hors dépenses liés à la mutualisation la première année, les exercices suivants devant permettre dans un premier temps de réaliser des économies d'échelle de l'ordre de 50 000 euros).

Dans l'attente des retombées fiscales de la dynamique urbaine de la ville (pour exemple la ZAC des Quais achevée procurera 1.3 million annuels supplémentaires de recettes fiscales) il n'en reste pas moins que ces efforts doivent être poursuivis pour retrouver des équilibres financiers satisfaisants. Le Conseil municipal, suivant en cela les conclusions portées par l'étude du comptable public, a décidé d'une refonte du régime d'abattements affectant la taxe d'habitation. Cette refonte a toutefois pris en considération les contraintes subies par les populations les plus défavorisées et les familles nombreuses, ainsi 38 % des foyers ne seront pas affectés par cette modification qui générera un produit fiscal supplémentaire évalué à 342 000€ (augmentation intégrée au projet de budget). Le produit fiscal bénéficie par ailleurs en 2016 de la hausse traditionnelle des bases fiscales fixée cette année par l'Etat à +1% (produit supplémentaire de 137 000€).

Pour l'année 2016 ces efforts auront pour impact :

- Un recours limité à l'emprunt, 1 670 177 euros, pouvant être réduit selon les rentrées des produits des cessions immobilières
- Une augmentation de la capacité d'autofinancement à hauteur de 11.82% soit 993 000 euros

Par ailleurs, la municipalité s'est inscrite pleinement dans la dynamique de métropolisation initiée par la loi mais surtout portée par la négociation des élus locaux de l'agglomération.

En mutualisant la totalité de ses services ressources (numérique, ressources humaines, commande publique, finances, contentieux) et urbanisme la Ville entend stabiliser les dépenses qu'elle leur consacre car la dotation qu'elle versera à la métropole sera figée dans le temps et elle n'aura donc plus à faire face à la dynamique. Elle pourra ainsi mieux consacrer l'évolution positive future de ses ressources à l'amélioration des services à la population.

La mutualisation conjuguée à la régularisation de transfert de compétences (gestion des espaces verts, de la propreté urbaine, de la politique de la Ville, de la gestion du risque inondations) modifie considérablement le budget en réduisant les dépenses de personnel (48 agents titulaires et 6 agents contractuels en contrat d'insertion deviennent métropolitains), et les achats de matériels et de prestations (particulièrement en informatique où le budget de fonctionnement disparaît).

Par ailleurs, la Commune, qui percevait une attribution de compensation versée par la métropole depuis la mise en place de la taxe professionnelle unique, sera contributrice cette année au regard des charges qu'elle a transféré. Aussi les comparaisons avec les budgets précédents tant pour chacun des services municipaux que par nature comptable sont à analyser avec prudence.

II – LES ORIENTATIONS RETENUES POUR LA PREPARATION DU BUDGET

A- La municipalité affirme sa volonté de maintenir le niveau de service public rendu à la population.

La priorité continue d'être portée sur les publics jeunes notamment à travers le renforcement des politiques éducatives et des activités proposées dans le temps périscolaire et dans les temps de vacances et de loisirs (renforcement des activités de vacances sportives)

L'appui au tissu associatif, à la culture et la valorisation des partenariats notamment avec le Club Municipal de Floirac constituent le deuxième axe du budget 2016.

Enfin la Ville continue de s'associer au projet Euratlantique et sa contribution à l'établissement public poursuivra sa progression au gré de l'avancement du projet et de sa programmation.

Ces priorités n'entament en rien la démarche entamée les années précédentes pour réduire le coût des services : un effort a de nouveau été demandé pour maîtriser la progression des dépenses des services, à moins de 2,5%, dépenses de métropolisation comprises) ce qui permettra d'augmenter l'autofinancement prévisionnel d'environ 100 000€.

Cette recherche rationnelle d'économies est particulièrement sensible en ce qui concerne la masse salariale avec le non-renouvellement de certains départs à la retraite alors que trois emplois d'avenir ne seront pas renouvelés (soit en raison de leur insertion dans le secteur privé soit en raison de leur manque de motivation pour poursuivre dans le secteur public).

B – Une organisation plus efficiente au service d'un projet ambitieux pour notre ville

D'ores et déjà de nombreuses réorganisations des services municipaux ont été déployées à la fois pour répondre plus précisément aux besoins de la population et pour générer des économies d'échelle.

Ainsi les écoles de danse et de musique ont été rapprochées dans leur gestion autour d'un projet commun. Le secrétariat du service jeunesse a été restructuré. Les ateliers sont en voie de réorganisation avec la constitution en cours d'un magasin. Le recrutement d'un magasinier en 2016 permettra la mise en place d'une gestion des stocks. A l'occasion du départ à la retraite d'un cadre en charge du service intérieur, les missions de celui-ci sont attribuées au service éducation d'une part et aux services techniques d'autre part. Enfin les missions et attributions des concierges évoluent profondément autant que la planification de leur temps de travail.

Ces réorganisations trouvent une traduction dans le projet de budget 2016 en permettant le renforcement d'une politique d'insertion active et un redéploiement des personnels à l'occasion des départs à la retraite.

Ainsi de 2007 à 2016 les effectifs sont ainsi passés de 278 agents titulaires et 33 agents non titulaires sur postes permanents (remplaçants ou chargés de mission) à 263 titulaires et 15 non titulaires fin 2015. La métropolisation renforce ce phénomène : les effectifs au premier janvier seront en effet de 214 titulaires et 14 non titulaires

C – Un programme d'investissement cohérent avec notre volonté de valoriser notre patrimoine et d'accompagner la dynamique de notre ville.

Quelques projets majeurs structurent la politique d'investissement de la Ville :

- Projets annuels 2016 :
 - L'achèvement de l'équipement de vidéo protection (120 000€)
 - Le maillage sportif (82 000€).
 - La remise en état de la piscine (509 373€)

- Projets pluriannuels :
 - Le réaménagement de l'école Blum (600 000€)
 - La poursuite de l'aménagement du domaine de sybirol (307 743€)
 - La mise aux normes des bâtiments publics au regard de l'accessibilité (300000€)
 - L'aménagement d'espaces publics – projets menés en collaboration avec la métropole – (place burlada pour 150 000€, place de la république pour 20 000€, parc des côteaux pour 57 500€)
 - Les opérations de réaménagement urbain du quartier Libération (387 000€).

III – La situation de la dette (au 1^{er} janvier 2016)

A -Situation sur les marchés :

La banque centrale européenne a poursuivi en 2015 sa politique monétaire expansionniste.

L'inflation reste très basse.

Compte tenu d'une croissance faible, les taux d'intérêt demeurent eux aussi à des niveaux historiquement bas.

Les marchés financiers n'ont pas subi de pénurie de liquidités. Deux acteurs sont actuellement prédominant (la Caisse d'épargne et la Banque postale). La Caisse des dépôts intervient de façon très ciblée.

B -Les consultations de la Ville

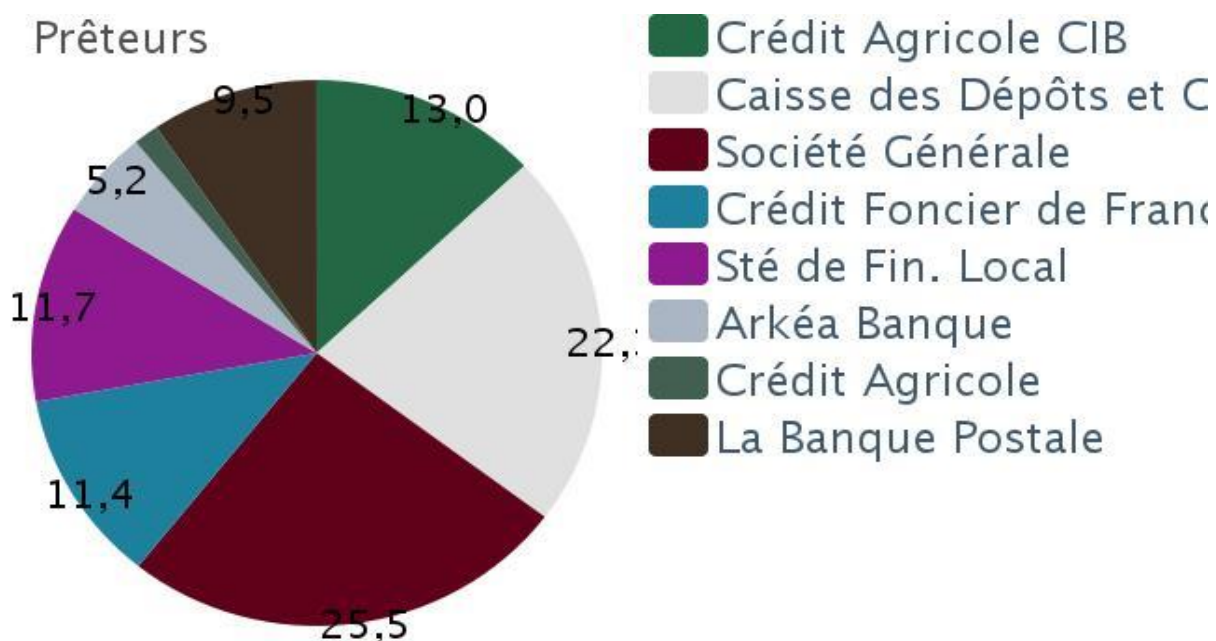
L'emprunt négocié avec la Banque postale en fin d'année 2014 pour financer les reports d'investissement à hauteur de 1 617 000€ a été mobilisé (taux fixe de 1,99%).

En 2015, la Ville a sollicité ses partenaires bancaiers pour un financement de 500 000€. Elle a souscrit un emprunt auprès de la Caisse d'épargne (taux fixe de 2,13% sur une durée de 15 années). Il sera mobilisé en 2016.

C -L'encours au 1er janvier 2016

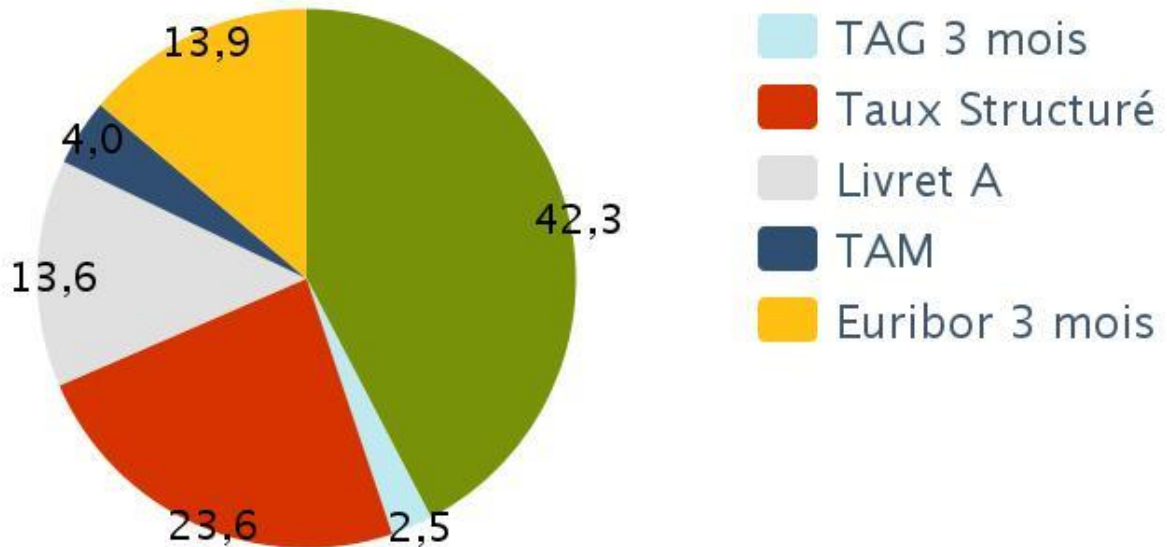
Compte tenu d'un amortissement contractuel des emprunts de 1,68 M€ la Ville se désendette de 59,7K€ en 2015 pour un encours global de 16,68 M€ réparti sur 25 contrats.

La répartition par prêteurs



La répartition par taux

Structure par index



D-Les taux d'intérêts

Le taux moyen de la dette s'élève en 2015 à 2,78%.

Ce taux intègre le taux d'intérêt de 6,08% payé pour l'emprunt structuré autour de l'inflation (tirage inflation).

L'autre emprunt structuré (tirage « channel »), dont le taux dépend des courbes de taux britanniques et européens, a connu son taux habituel de 3,97%.

E-Les perspectives

Le tirage « channel » s'il reste à surveiller ne fait pas ressortir d'inquiétude particulière.

Le tirage « inflation » pourrait connaître en 2016 une échéance à nouveau dégradée autour de 7%.

Compte tenu des politiques économiques en cours, le taux moyen de la dette en 2016 devrait être quasiment identique à celui de 2015.